



académie  
Aix-Marseille



Région académique  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Direction de l'Enseignement Supérieur et de la  
Recherche

DESR/17-742-1 du 22/05/2017

**CORRESPONDANT ACADEMIQUE SCIENCES ET TECHNOLOGIES - APPEL A CANDIDATURE  
POUR UNE MISSION DE SERVICE EDUCATIF TERRITORIAL DANS LE CHAMP DE LA CULTURE  
SCIENTIFIQUE TECHNIQUE ET DE L'INNOVATION - RENTREE SCOLAIRE 2017**

Référence : Bulletin Officiel n° du 22 mai 2017

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Correspondant Académique Sciences et Technologies (CAST) : M. PELISSIER - IA IPR -  
csti@ac-aix-marseille.fr

Dans le cadre de la politique académique de Culture Scientifique Technique et de l'Innovation (CSTI) et de la mise en œuvre du parcours culturel de CSTI, le CAST recrute quinze professeurs de l'enseignement public, rémunérés sous la forme d'indemnités pour missions particulières (IMP).

Le présent appel à candidature a pour objet de préciser les conditions d'exercices de ces missions et les conditions de recrutement.

#### **ORIENTATIONS GENERALES**

Les professeurs sont recrutés sous l'autorité du Correspondant Académique Sciences et Technologies.

Ils participeront au développement de la Culture Scientifique Technique et de l'Innovation sur un territoire précis. (voir annexe)

L'objectif principal de ces missions est d'accompagner les équipes pédagogiques des établissements dans la mise en œuvre du parcours de Culture Scientifique Technique et de l'Innovation, au travers d'actions touchant les élèves du cycle 2 jusqu'au lycée à l'échelle du territoire académique (via les 7 territoires définis en annexe).

Cela implique pour les professeurs missionnés d'être au contact et à l'écoute des équipes éducatives des établissements de leur territoire pour connaître leurs besoins et attentes en matière de CSTI.

La réalisation de cet objectif s'effectuera par l'accompagnement d'environ 5 établissements par an, dans le montage, la réalisation et la valorisation de projets de CSTI : EPI, AP, ASTEP, concours, ateliers...

Pour être en mesure d'accompagner les établissements, les professeurs missionnés devront travailler avec les partenaires scientifiques de leur territoire, afin de construire ensemble des propositions pédagogiques impliquant les élèves dans le parcours de Culture Scientifique Technique et de l'Innovation proposé par M. le Recteur à l'ensemble des établissements de l'académie.

Enfin le professeur en mission de service éducatif s'attachera à relayer et/ou à diffuser les informations provenant des partenaires scientifiques et des services académiques vers les établissements de son territoire.

## CONDITIONS D'EXERCICE

- Pour l'équivalent d'une demi-journée par semaine, les professeurs recrutés iront à la rencontre des équipes éducatives et des acteurs scientifiques de leur territoire pour accompagner les équipes pédagogiques à la mise en œuvre du parcours de CSTI, animer des séances en établissements (ASTEP par exemple...), proposer des formations interdisciplinaires de CSTI, construire des propositions pédagogiques avec les partenaires à destination des établissements...  
Ce travail sera effectué en binôme avec des couplages de professeurs issus de disciplines différentes, et si possible de couplages 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés.  
Exceptionnellement il pourra être envisagé d'exploiter les outils de visioconférence pour maintenir le travail d'accompagnement en cas d'éloignement géographique trop important.
- Un temps de temps de travail hebdomadaire sera consacré à la communication électronique avec les partenaires, les établissements : diffusion de ressources, partage d'informations...
- Enfin les professeurs missionnés participeront à des réunions de pilotage académique au rectorat (5 réunions par an), occasionnellement ils pourront être mobilisés pour assurer la représentation de l'Académie lors d'une manifestation sur le territoire (Fête de la Science), ou participer à des réunions du groupe de travail académique CSTI.

Pour faciliter le pilotage académique de ces enseignants en missions de services éducatifs, Mesdames Messieurs les chefs d'établissements, je vous demande d'apporter une attention particulière à l'élaboration de l'emploi du temps de ces professeurs afin qu'ils puissent se déplacer sur le territoire départemental et se rendre au rectorat le lundi (journée libérée à l'emploi du temps).

## REMUNERATION

Chaque enseignant missionné sur un territoire sera rémunéré à hauteur de 2 IMP, soit 2500 € annuels.

Cette rémunération intègre les frais de déplacements des enseignants sur le territoire académique (hors réunions de pilotage au rectorat pour lesquelles des convocations DAFIP seront adressées)

## MODALITES DE CANDIDATURE

- Les professeurs des écoles (directeurs d'écoles, maitres ressources, conseillers pédagogiques) souhaitant postuler déposeront leur candidature avec l'avis de l'IEN de leur circonscription (imprimé joint en annexe).
- Les professeurs de l'enseignement général, technique et professionnel du second degré souhaitant postuler déposeront leur candidature avec l'avis du chef d'établissement (imprimé joint en annexe).

Le formulaire de candidature complet devra être adressé pour **le 9 juin 2017** délai de rigueur au :

Rectorat de l'Académie d'AIX –MARSEILLE  
Secrétariat des IA-IPR  
A l'attention de Monsieur PELISSIER - CAST  
Place Lucien Paye – 13621 AIX EN PROVENCE Cedex 1

Avec copie numérique envoyé à l'adresse [csti@ac-aix-marseille.fr](mailto:csti@ac-aix-marseille.fr)

## **SELECTIONS DES CANDIDATURES**

Une commission académique sera chargée d'instruire les demandes et de conduire les entretiens avec les candidats.

Cette commission sera présidée par le CAST, elle sera constituée d'enseignants chargés de missions CSTI du premier et second degré. L'avis des IA-IPR des disciplines concernées sera sollicité.

Dans ce cadre devront notamment être pris en compte pour l'appréciation des dossiers la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle de chaque candidat, l'investissement au service d'actions de culture scientifique, technique et de l'innovation et la motivation.

Les entretiens de recrutement auront lieu entre le 12 et le 16 juin 2017 au sixième étage du rectorat de l'Académie d'Aix Marseille. Le jour et l'horaire exacts seront précisés ultérieurement.

Mesdames Messieurs les chefs d'établissements, je vous demande d'apporter une attention particulière à l'information individuelle des personnels concernés, y compris les personnels absents (décharge syndicale, congé de maladie, maternité, congé de formation...) par tout moyen à votre convenance.

Je sais pouvoir compter sur votre collaboration et vous remercie de l'attention que vous porterez à ce dossier important.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*

<b>FICHE DE CANDIDATURE A UNE MISSION DE SERVICE EDUCATIF TERRITORIAL EN CSTI</b>
---

**NOM :**  
**Date de naissance :**  
**Discipline :**

**PRENOM :**  
**Département :**

<b>Territoire demandé</b> (cocher la case correspondante)		Hautes Alpes
		Alpes de Haute Provence
		Vaucluse Nord (Avignon + Carpentras, Orange, Bollène)
		Vaucluse Sud (Avignon + Cavaillon, Apt, Pertuis)
		Pays d'Aix (Salon, Aix, Trets, Gardanne, Marignane)
		Marseille et environs
		Ouest Provence (Arles, Fos, Tarascon)

**Adresse personnelle (indispensable) :**

**Téléphone :** **Adresse mail académique :**  
**Corps / Grade / Echelon :**  
**Affectation actuelle (établissement / ville) :**

**Expérience et motivation**

- **Expérience professionnelle :**

.....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....

- **Motivations :**

.....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....

**Avis motivé du chef d'établissement ou de l'inspecteur de l'éducation nationale (en charge de la circonscription de l'école, si enseignement du premier degré). Cet avis prend en compte la libération de la journée du lundi à l'emploi du temps :**

## ANNEXE

Répartition des 15 missions de service éducatifs sur le territoire académique :

<b>Territoire de la mission</b>	<b>Nombre d'enseignants recrutés</b>
<b>Hautes Alpes + vallée Ubaye</b>	2 enseignants
<b>Alpes de Haute Provence</b>	2 enseignants
<b>Vaucluse Nord (Avignon + Carpentras, Orange, Bollène)</b>	2 enseignants
<b>Vaucluse Sud (Avignon + Cavaillon, Apt, Pertuis)</b>	2 enseignants
<b>Pays d'Aix (Salon, Aix, Trets, Gardanne, Marignane)</b>	2 enseignants
<b>Marseille et environs</b>	3 enseignants
<b>Ouest Provence (Arles, Fos, Tarascon)</b>	2 enseignants